



Délais d'accès aux formations Avalys

Dernière mise à jour : 14/03/2024

1. Objet

Cette procédure définit les délais moyens d'accès aux actions de formation dispensées par Avalys, ainsi que les étapes nécessaires depuis la première demande jusqu'à l'entrée effective en formation.

2. Public concerné

Cette procédure s'applique à toutes les personnes souhaitant intégrer une formation en alternance ou une formation professionnelle proposée par Avalys.

3. Délais moyens d'accès

Avalys s'engage à proposer un démarrage de la formation dans un délai moyen de 15 jours maximum après validation complète du dossier par :

- L'entreprise d'accueil
- L'apprenant
- L'OPCO

4. Étapes du processus d'accès

1. Premier contact : prise de contact par l'entreprise ou le candidat.
2. Évaluation d'éligibilité : vérification sous 48 h du projet, de la certification visée et du dispositif.
3. Positionnement préalable : entretien et bilan de positionnement préalable.
4. Validation entreprise : accord de l'employeur sur l'entrée en formation.
5. Envoi des documents contractuels : CERFA + convention transmis sous 48 h.
6. Accord OPCO : dépôt dossier + attestation de prise en charge.
7. Entrée en formation : démarrage planifié dès réception de la validation OPCO.

5. Engagements Avalys

- Recontacter tout candidat sous 48 h après la demande.
- Proposer un entretien de positionnement sous 5 jours.
- Transmettre CERFA et convention dans les 48 h après validation entreprise.
- Accompagner le dépôt OPCO jusqu'à validation.
- Garantir un démarrage sous 15 jours après validation du dossier complet.



6. Exceptions possibles

Des délais supplémentaires peuvent intervenir dans les cas suivants :

- Dossier OPCO incomplet ou en attente de pièces justificatives
- Changement d'employeur ou modification du contrat
- Indisponibilité temporaire du candidat ou de l'entreprise
- Processus interne OPCO nécessitant un délai plus long
- Problème administratif (numéro de SIRET, attestation URSSAF, etc.)

7. Suivi du respect des délais

Le pôle administratif d'Avalys suit mensuellement les délais d'accès via :

- le tableau de suivi des dossiers OPCO
 - le suivi des dates de demande / positionnement / dépôt / validation / démarrage
- Tout dépassement est analysé afin d'améliorer le processus.